

Conditions pour la prestation «eBill» dans Zak

1. Introduction

«eBill» est une prestation proposée par SIX Paynet SA (ci-après «SIX Paynet») qui permet à l'utilisateur de recevoir des factures électroniques (ci-après «les eBills»). L'utilisateur peut gérer, consulter, valider ou refuser ces eBills sur le portail eBill. Après la validation, un paiement en suspens est généré dans l'application mobile «Zak Banque Cler» (ci-après «Zak») de la Banque Cler (ci-après «la banque»). Le portail eBill peut être utilisé via Zak.

2. Moyens d'identification

Pour accéder au portail eBill, il faut être en possession de données d'accès à Zak, être identifié dans Zak et s'être enregistré une fois auprès de SIX Paynet sur le portail eBill. De plus, chaque consultation du portail eBill à partir de Zak est sécurisée par la saisie d'un mTAN.

3. Prestation «eBill»

L'adresse e-mail que l'utilisateur de Zak a indiquée en s'enregistrant sur eBill lui sert à s'identifier sans équivoque pour la réception d'eBills.

L'utilisateur peut recevoir des eBills de la part d'émetteurs de factures sur le portail eBill, consulté via Zak. L'utilisateur gère sur le portail eBill les émetteurs qui doivent être connectés ou éventuellement déconnectés. La validation des eBills s'effectue soit individuellement pour chaque eBill ouverte, soit via un ordre permanent respectant les règles définies par l'utilisateur.

4. Émetteur de facture «eBill»

Les eBills sont envoyées par l'émetteur directement sur le portail eBill. En fonction de la mise à disposition des données de facturation par l'émetteur, l'affichage des eBills (détails de la facture) s'effectue soit sur le portail eBill, soit sur le site internet de l'émetteur.

Ce faisant, l'utilisateur quitte le domaine sécurisé de Zak. Il est donc impossible d'éviter que des tiers n'aient connaissance de l'existence de la relation bancaire de l'utilisateur.

La banque ne vérifie pas l'exactitude ni la correction formelle des eBills. L'utilisateur doit régler les éventuelles contestations et divergences d'opinion directement et exclusivement avec l'émetteur concerné. La banque ne prend pas connaissance de l'eBill ni de son contenu avant la validation.

La banque transmet à l'émetteur les informations relatives au refus, à la validation ou au paiement d'une eBill via SIX Paynet.

5. Enregistrement et conservation des données

L'enregistrement et la conservation des eBills incombent à l'utilisateur. Les eBills ne sont disponibles que pendant les

180 jours qui suivent leur mise à disposition et ne sont ni archivées ni sauvegardées par la banque.

6. Statut légal de l'eBill

La banque ne donne aucune garantie que l'eBill suffise à une certaine finalité, notamment à faire valoir la déduction de l'impôt préalable (TVA) ou à servir de justificatif dans le cadre d'une relation avec des autorités suisses ou étrangères. Le but et la nature de l'utilisation des eBills en tant que documents et justificatifs relèvent de la seule responsabilité de l'utilisateur.

Les factures au format électronique utilisées pour la comptabilité et/ou le remboursement de l'impôt anticipé (TVA) sont soumises à des dispositions spéciales du législateur en matière de force probante et d'archivage. On ne peut pas partir du principe que des impressions d'eBills constituent des documents originaux. Il peut donc s'avérer nécessaire de conserver les eBills et autres documents et justificatifs bancaires électroniques dans leur format original en respectant les dispositions légales.

7. Désactivation d'eBill

L'utilisateur peut désactiver la prestation «eBill» directement dans Zak. L'utilisateur prend connaissance du fait que

- les eBills déjà validées qui sont encore en suspens comme paiements dans Zak sont supprimées de Zak et ne sont plus exécutées. Celles-ci sont à nouveau mentionnées dans le portail eBill comme étant des factures en suspens;
- l'accès à eBill n'est plus possible après la désactivation;
- les eBills ne peuvent plus être reçues après la désactivation.

8. Transmission de données à SIX Paynet

Pour la prestation «eBill», la banque collecte et utilise des données concernant l'utilisateur (en particulier ses nom, prénom, adresse, date de naissance et adresse e-mail) ainsi que son IBAN. La banque transmet à SIX Paynet les données nécessaires à l'utilisation de la prestation «eBill». La banque et SIX Paynet utilisent ces données dans le cadre de la prestation «eBill» pour le traitement des eBills ainsi qu'à des fins de développement de produits, de planification et de statistique. Les données nécessaires au traitement des eBills sont mises à la disposition des émetteurs par SIX Paynet. Si l'utilisateur souhaite également recourir à la prestation «eBill» via son adresse e-mail pour les relations qu'il entretient avec un autre institut financier, les données peuvent être transmises par SIX Paynet à l'institut financier choisi par l'utilisateur. Une fois la prestation «eBill» désactivée, les données restent à disposition chez SIX Paynet pendant deux ans afin que l'utilisateur puisse continuer de recourir à eBill via un institut financier choisi par lui.

L'utilisateur prend acte du mode de traitement de ses données personnelles par la banque et de ses droits en la matière. Il a reçu/consulté à ce titre la déclaration de protection des données générale séparée.

9. Responsabilité

La prestation «eBill» est fournie par SIX Paynet. La banque ne fournit à l'utilisateur l'accès technique à la prestation «eBill» que via Zak. La banque ne peut garantir un accès parfaitement fonctionnel ni permanent à la prestation «eBill». La responsabilité pour les dommages consécutifs à un dérangement ou à une interruption du service incombe à l'utilisateur, sauf si la banque a violé l'obligation de diligence usuelle à la branche. La banque décline par ailleurs toute responsabilité concernant l'exactitude et la correction formelle des informations figurant sur les sites internet des émetteurs (en particulier celles relatives aux eBills) ou d'autres tiers. Si l'utilisateur doit faire appel à des tiers ou utiliser des applications de logiciels tiers, il le fait à ses propres risques. Toute responsabilité de la banque en la matière est exclue.

10. Validité et durée

Les présentes conditions s'appliquent à compter de leur réception électronique et de l'enregistrement à la prestation «eBill». Elles sont valables pour une durée indéterminée. La participation à la prestation «eBill» peut être résiliée à tout moment et sans préavis par l'utilisateur ou par la banque (en particulier si l'utilisateur ne se sert pas d'eBill pendant une durée prolongée).

11. Modification des conditions

La banque se réserve le droit de modifier en tout temps les conditions relatives à la prestation «eBill» ainsi que les différents services d'eBill. Le cas échéant, les modifications sont communiquées à l'utilisateur de façon adéquate et sont considérées comme acceptées lors de la prochaine utilisation d'eBill suivant l'entrée en vigueur des modifications.